

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 11 Septembre.

ETAIENT PRESENTS : MM VASSEUR Claude, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, SENECAT Dominique, HIBON Bernard (suppléant CARDON Joël), POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques, WAROT Pascal, DEDECKER Patrick, DEVIGNE Maurice, FOURNIER Daniel, LEFEBVRE Hervé, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, VASSEUR Dany, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, PRUDHOMME Dominique, STEENKESTE Jean-Luc (suppléant MASSEZ Alain), SCHRYVE Roger DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mmes COCQUEREL Micheline, LEROY Isabelle.

ETAIENT ABSENTS : M. LURETTE Bruno, SGARD Maxime, LAVOGEZ Serge, LEROY Christian, DUFOUR Olivier, WACQUET Pascal, CAZIN Bernard, PRUVOST Dominique, Mme LEMAIRE Isabelle absents.

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr FONTAINE Frédéric à Mr LECAILLE Sébastien
Mr HENDRICK Olivier à Mr WILQUIN Ghislain

Membres en exercice : 42 – Présents : 31 – Représentés : 2 – Votants : 33 – Absents : 9

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur PRUDHOMME Dominique est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUI 2025 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 18 Juin 2025 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils l'autorisent à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Création de postes

Le Comité Syndical autorise l'ajout de ce point.

1- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET ETEINTES

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

les listes transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **5.404,52 €** (budget de l'Eau) et **3.909,33 €** (budget de l'Assainissement Collectif).

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
EAU	6541 - Créances admises en non-valeur	3 472,06
	6542 - Créances éteintes	1 932,46
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6541 - Créances admises en non-valeur	3 019,95
	6542 - Créances éteintes	889,38

2- REGULARISATION COMPTABLE – AVANCES SUR MARCHE VERSEES

Monsieur le Président explique que lors de l'exécution de 2 marchés de l'ancien syndicat d'Alquines relatif aux programmes d'interconnexion deux avances ont été versées à des entreprises et imputées comptablement au compte 238 par le Trésor Public pour un montant total de 8.389,71 € réparties comme suit :

- 238 INTERCONNEXION 2EME OP45 pour un montant de 3.830,08 €
- 238 INTERCONNEXION 3EME OP46 pour un montant de 4.559,63 €

Les écritures comptables permettant de solder le compte 238 après la réalisation de cette opération n'ont pas été enregistrées.

Afin de solder comptablement cette opération, le Service de Gestion Comptable de Saint-Omer propose d'intégrer ces avances par opérations d'ordre.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'autoriser le comptable à passer l'opération suivante : Débit 2188 – Crédit 238 pour les montants précités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et autorise le comptable public à procéder à cette opération.

3- SERVICE EAU – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de constituer une provision de 40% des restes à recouvrer soit un montant 61.036,00€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 40% des restes à recouvrer pour un montant de 61.036,00 €,

DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer en appliquent un taux de 40%,

IMPUTE la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».

4- **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

Il est proposé au Comité Syndical de constituer une provision de 40% des restes à recouvrer soit un montant 37.646,48 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 40% des restes à recouvrer pour un montant de 37.646,48 €,

DECIDE de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer en appliquent un taux de 40%,

IMPUTE la dépense au 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants ».

5- **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET SANTE MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS**

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV - MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 Septembre 2025,

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

*** Décide :**

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- Agent de catégorie A : 15 € par mois
- Agent de catégorie B : 17,50 € par mois
- Agent de catégorie C : 20 € par mois

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

6- SERVICE EAU- DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
61528	Entretien, réparations		-5.000,00
6817	Dotation dépréciation actifs circulants		25.000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau		-5.000,00
706129	Reversement redevance modernisation		-3.000,00
778	Autres produits exceptionnels	12.000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		12.000,00	12.000,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2154	Matériel industriel		10.000,00
2183	Matériel informatique		10.000,00
2313	Constructions		200.000,00
2315	Installation, matériel et outillage		80.000,00
2313-041	Constructions		7.000,00
2188-041	Autres immobilisations corporelles		10.000,00
1641	Emprunt	300.000,00	
238-041		17.000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		317.000,00	317.000,00
TOTAL		329.000,00	329 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

7- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF– DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

La séance ouverte, Monsieur le Président propose la décision budgétaire modificative suivante

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6817	Dotation dépréciation actifs circulants		15.000,00
778	Autres produits exceptionnels	15.000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		15.000,00	15.000,00
TOTAL		15.000,00	15 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

8- SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2024

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Comité Syndical, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIDEALF ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC) concernant l'exercice 2024.

Un exemplaire de chacun de ces rapports sera transmis aux Communes membres afin que celles-ci puissent en délibérer au sein de leur Conseil Municipal.

9- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - SUEZ

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Comité Syndical, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du délégataire SUEZ.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents, approuve le présent rapport.

10- MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/45 en date du 13 Août 2020 portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Considérant que Monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie a fait part de sa décision de démissionner de son mandat électif ;

Considérant qu'il est donc nécessaire que le Comité Syndical fasse un choix entre conserver ou supprimer un poste de Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De supprimer le poste de Vice-Président
- De modifier la composition du bureau comme suit :
 - o Le Président
 - o 4 Vice-Président (au lieu de 5)

11- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 12 HEURES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à la création de postes aux des services techniques eau potable et assainissement collectif afin de faire face aux arrêts de travail, aux proches départs en retraite ainsi qu'à la démission d'un agent technique (7 heures par semaine)

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création de :

- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2026
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 12 heures par semaine et la suppression du poste de 7 heures par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve les décisions du Président et décide la création :

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création de :

- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2026
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 12 heures par semaine et la suppression du poste de 7 heures par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Le programme de sectorisation de l'UDI de Fauquembergues et d'Esquerdes débutera à la mi-octobre par le remplacement de vannes défectueuses sur la commune d'Esquerdes. La consultation pour la sectorisation sera lancée en Octobre
- Dans le cadre du plan EAU de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les travaux de renouvellement de canalisation Route de Nielles à LUMBRES débutera en Octobre et les travaux Rue des 2 Upen à DELETTES seront réalisés en 2026.
- Les travaux de réhabilitation du château de Drionville se déroulent correctement.
- L'étude du schéma directeur assainissement de Lumbres se termine. Une réunion du comité de pilotage est programmée le 6 Octobre.
- La 2^{ème} réunion de l'audit de la DSP de l'ancien syndicat du Bléquin est fixée au 10 Octobre. La visite technique des sites a été réalisée.
- Les antennes LoraWan sont installées pour la mise en service de la télérelève. 800 compteurs sont installés. Les tests de fonctionnement seront réalisés avant la fin de l'année.
- Mr VASSEUR Dany et Mr GUILBERT Jean-Marie nous font part des délais d'intervention relativement long de Suez dans le cadre des réfections d'enrobés après leur intervention ; Leur remarque sera transmise. Aussi, il est rappelé de ne pas hésiter à informer le SIDEALF en cas de problème.
- Une réflexion sera engagée sur la mise en place des contrôles assainissement non collectif des habitations

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h15.